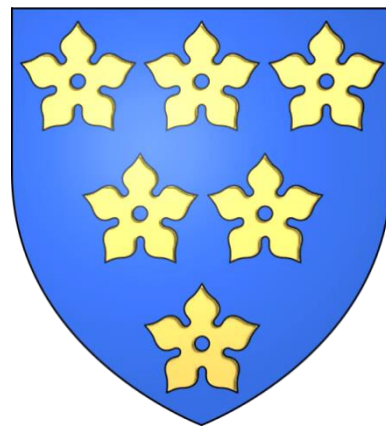


BULLETIN COMMUNAL DE BOLSENHEIM



S'BOLSEMER BLAETTEL

Les dernières nouvelles de Bolsenheim

À la une : Parlons télécommunications !



Mais aussi : Notre secrétaire en mode quinquagénaire !

S'BB N°13

De Juillet 2019

Sommaire

LE MOT DU MAIRE-----	3
LA FIBRE OPTIQUE , DERNIERES NEWS ! (SRO-67-024-BUR)-----	5
TELEPHONIE MOBILE, QUOI DE NEUF-----	6
QUOI DE NEUF A BOLSENHEIM	
ETAT CIVIL-----	7
LES GRANDS ANNIVERSAIRES-----	8
UN 2 ^e « QUINQUAGENAT POUR NOTRE SECRETAIRE-----	9
LA SCHEER, UN COURS D'EAU EN BONNE SANTE-----	10
VIVRE ENSEMBLE	
LA FETE DES VOISINS — L'ASLCB FETE L'ETE-----	11
LES ELECTIONS EUROPEENNES 2019, UNE CUVEE TRES SPECIALE !-----	12
PELE MELE-----	13
VIE ASSOCIATIVE : BOUGEONS ENSEMBLE	
AG DES BEAUX FRUITS DE LA SCHEER (BFS)-----	14
AG DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES D'UTTENHEIM ET BOLSENHEIM-----	15
JOURNEE AVEC L'ASSOCIATION DE PECHE DE BOLSENHEIM (APB)-----	16
L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'ECOLE DE LA SCHEER (AAES)-----	17
COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX-----	18
INFOS, DIVERS -----	28
PAGE CULTURELLE-----	29
LES JEUX (PAS QUE POUR LES ENFANTS...)-----	31

Ce journal communal est réalisé par des personnes bénévoles et non spécialisées dans la rédaction éditoriale. Si toutefois, malgré le soin apporté à la vérification des informations une erreur venait à se glisser dans cette édition, soyez indulgents et faites-nous le savoir afin de la corriger.



S'Bolsemer Blaettel, la publication de la Mairie de Bolsenheim.

Tél : 03 88 98 00 56 – Fax : 03 88 98 00 56

Courriel Mairie : mairie.bolsenheim@wanadoo.fr

Contacts Bolsemer: contact@bolsemer.fr - 09 72 47 55 25

Equipe de rédaction : Jérôme LAWI , Catherine SCHMITZ, Sandrine TESORO, Patrick GIRARD.

Conception, mise en page : Patrick GIRARD

Directeur de la publication : François RIEHL



Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Vous trouverez dans cette nouvelle édition du Bolsemer Blattel un condensé de l'actualité de notre village pour les six derniers mois.

Bonne nouvelle : les communications sont à l'ordre du jour dans notre commune, c'est le cas de la fibre, tant attendue par un grand nombre, elle se déploie dans le village : les temps derniers, chacun a pu remarquer des techniciens affairés dans les « chambres » télécom. Encore un peu de patience !

En ce qui concerne la téléphonie mobile, une antenne a été mise en place sur notre ban communal. Elle permettra aux abonnés de l'opérateur Free de meilleures communications. Quant aux abonnés de l'opérateur Orange, ils ne sont pas oubliés puisqu'une antenne similaire se déploie sur la commune de Westhouse au profit de celui-ci. Deux articles pages 5 et 6 vous en détaillent tous les tenants et les aboutissants.

Au chapitre des grands travaux figuraient l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite. C'est désormais chose faite. Une rampe d'accès a été réalisée sur le côté droit de l'église et permet à une personne en fauteuil d'accéder sans problème dans l'édifice. Pour la mairie, la solution résidait en l'aménagement d'une plateforme élévatrice. Je tiens particulièrement à remercier mes adjoints et notre employé municipal qui se sont pleinement investis dans ces travaux de grande ampleur et ont ainsi permis de faire des économies substantielles.

Les beaux jours sont là et bon nombre d'entre nous en profite pour se retrouver autour d'un barbecue. N'oublions donc pas les règles du « bien-vivre ensemble », par exemple éviter les nuisances sonores (tondeuse, scie, perceuse, etc.), tout particulièrement le dimanche.

Je tiens également à rappeler quelques règles de base de sécurité routière concernant le stationnement. Un trottoir est avant tout un espace réservé aux piétons et un véhicule peut s'y garer à condition de laisser un espace suffisant pour le passage d'une poussette ou d'un fauteuil roulant. Mais il est tout à fait possible de se garer sur la chaussée, en évitant bien sûr les endroits dangereux comme les virages.

Particulièrement attaché au bien-être du village, j'encourage chaque citoyen à contribuer à son embellissement, ne serait-ce que par un petit coup de balai régulier devant son habitation ou par quelques fleurs. Cet été encore, la commune a fait un effort de fleurissement et j'en remercie de tout cœur mes adjoints ainsi que pour leur implication à l'entretien des espaces verts aux côtés de notre employé municipal.

Les congés d'été sont hélas une période propice aux cambriolages et autres incivilités, aussi j'attire la plus grande vigilance de chacun.

Pour conclure, j'adresse mes plus vifs remerciements à l'ensemble des personnels scolaire, administratif et technique qui œuvrent au quotidien avec le souci du meilleur service apporté au public, et à vous Bolsenheimoises et Bolsenheimois pour votre bonne participation à la consultation électorale de mai dernier.

Bel été à tous !



François RIEHL, votre Maire



La fibre optique , dernieres news ! (SRO-67-024-BUR)

En route pour la fibre optique – Rappelez-vous le discours d'il y a 2 ans.



A l'heure du tout numérique, des démarches administratives, des déclarations en ligne, de l'éloignement et du télétravail, l'accès à Internet est devenu indispensable dans le quotidien de chacun. Or, les territoires ne sont pas tous égaux dans l'accès au numérique.

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, la Région Grand Est pilote en partenariat avec les deux départements alsaciens le déploiement de la fibre optique sur les zones non couvertes par les opérateurs privés.

Objectif double : réduire la fracture numérique existante entre le rural et l'urbain et renforcer l'attractivité économique du territoire pour les professionnels souhaitant s'y développer et s'y installer. La conception, la construction, l'exploitation, la maintenance, la commercialisation et le financement de ce réseau est confiée à la société Rosace pour l'Alsace.

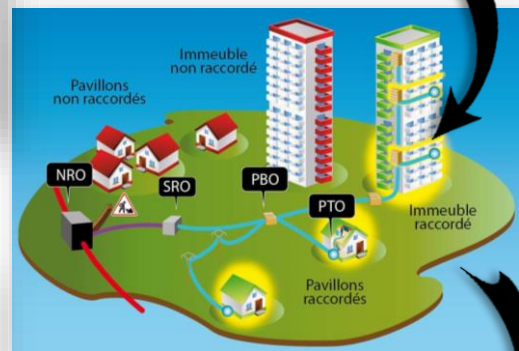


Le déploiement du réseau fibre optique dans plus de 700 communes sera réalisé en 5 ans. Chacun, particulier ou entreprise, pourra bénéficier du raccordement à la fibre optique.

Seuls seront à payer les éventuels frais de mise en service, fixés par les opérateurs privés et l'abonnement mensuel.



Elle arrive, la patience finit par payer ! Vous avez pu le constater ce mois de juin, les 1^{ers} travaux ont commencé à l'intersection des rues Principale et des Vosges. Ceux-ci consistaient à mettre en place une « chambre » et un SRO (Sous Répartiteur Optique) nécessaires à l'accueil du signal arrivant du NRO (Nœud de Raccordement Optique) de Benfeld via Westhouse et Uttenheim et du brassage pour la distribution dans le village.



NRO : Nœud de Raccordement Optique
Ils accueillent les équipements actifs des opérateurs qui fournissent des services à leurs abonnés en aval.

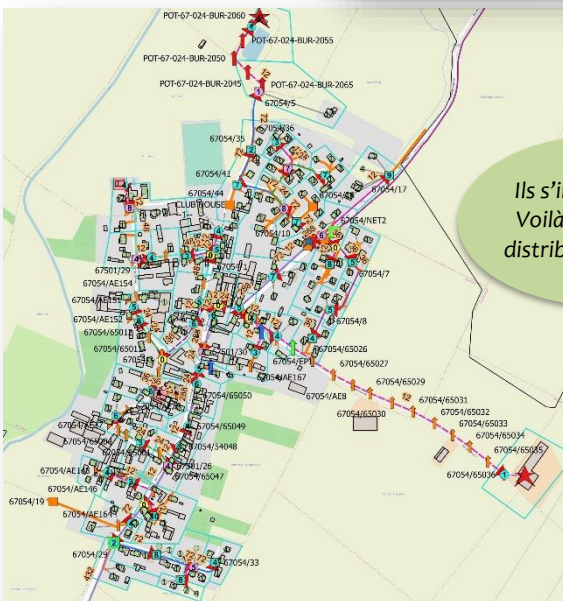
SRO : Sous répartiteur Optique
Il distribue la fibre optique dans un village ou un quartier.

PBO : il en existe 2 catégories

- Aériens, ils sont fixés sur des poteaux.
- Souterrains, ils sont placés dans des chambres dans le sol.

PTO : C'est le point de branchement de la ligne optique installée chez l'abonné.

Ils s'impatientent ! Voilà votre plan de distribution, alors au travail !



Ci-dessus, prestataires présents dans le secteur de Bolsenheim (liste susceptible d'évoluer).



Téléphonie mobile, quoi de neuf ?



Antennes sur le pylône

Cet article fait suite à celui paru dans le S'Bolsemer Blaettel n° 12. page 5.

Par curiosité ou par réel besoin, vous êtes nombreux à vous renseigner auprès de la mairie, afin de savoir ce qu'il en est de l'avancement des travaux de l'antenne installée par Télévision de France sur le ban communal de Bolsenheim, à proximité de la sortie nord d'Uttenheim.

L'ensemble est maintenant opérationnel mais pas encore fonctionnel. Pour cela il faut attendre la mise en place d'un FH (Faisceau Hertzien) permettant la connexion de notre antenne au réseau.

L'autorité de régulation et d'attribution des fréquences est l'agence L'Agence Nationale des FRéquences (ANFR *).



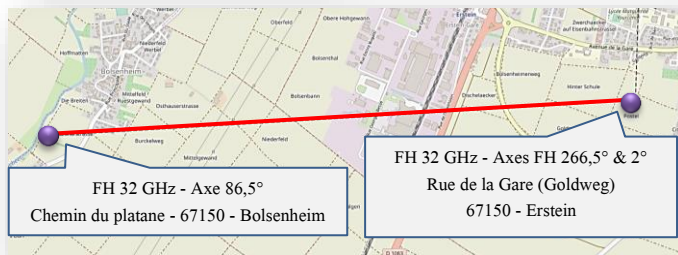
Alimentation et électronique du système

free mobile Seul prestataire présent sur le pylône n° 1754985

* Le saviez vous ?

L'Agence Nationale des FRéquences (ANFR)

- Elle gère l'ensemble des fréquences radio-électriques en France. Cette ressource rare et stratégique, utilisée pour toutes les communications sans fil, appartient au domaine public de l'Etat.
- Elle négocie, au niveau international, les futurs usages des bandes de fréquences et de défend les positions françaises.
- Elle autorise également toutes les implantations de sites d'émission (puissance > 5 watts) sur le territoire.
- Elle s'assure du respect des limites d'exposition du public aux ondes.
- Elle contrôle l'utilisation des fréquences et assure une bonne cohabitation de leurs usages par l'ensemble des utilisateurs.



FH 32 GHz - Axe 86,5°
Chemin du platane - 67150 - Bolsenheim

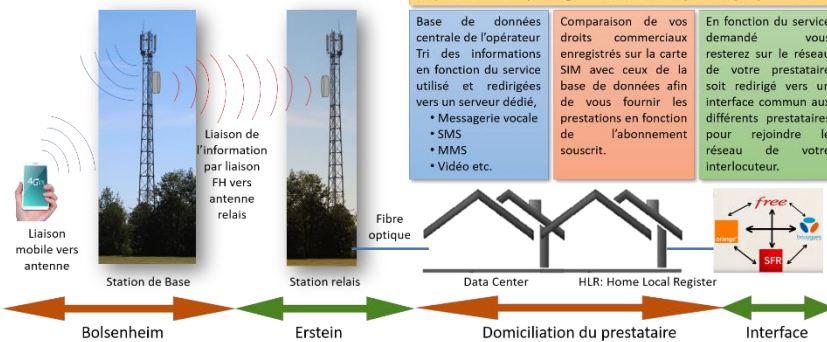
FH 32 GHz - Axes FH 266,5° & 2°
Rue de la Gare (Goldweg)
67150 - Erstein



Carte du FH qui permettra à terme le rattachement de l'antenne

Processus très simplifié d'acheminement d'une communication mobile au départ de Bolsenheim

Supervision et dépannage assuré 24h/24h par chaque prestataire.



Base de données centrale de l'opérateur
Tri des informations en fonction du service utilisé et redirigées vers un serveur dédié,
• Messagerie vocale
• SMS
• MMS
• Vidéo etc.

Comparaison de vos droits commerciaux enregistrés sur la carte SIM avec ceux de la base de données afin de vous fournir les prestations en fonction de l'abonnement souscrit.

En fonction du service demandé vous resterez sur le réseau de votre prestataire soit redirigé vers un interface commun aux différents prestataires pour rejoindre le réseau de votre interlocuteur.

Quelles différences entre les bandes de fréquences ?

Le principe de base est le suivant : plus une bande de fréquences est haute, moins elle porte loin. Plus une bande de fréquences est basse, plus elle se diffuse et perd de son énergie.

- Les fréquences (FRQ) basses sont donc un avantage, notamment pour couvrir l'intérieur des bâtiments.
- Les FRQ hautes permettent d'absorber une grande quantité de trafic à un point donné. Ainsi ces FRQ hautes sont principalement déployées dans les zones à forte densité de population (Villes, centre villes).

En téléphonie mobile, les fréquences sont le nerf de la guerre.

Une fréquence est une onde qui se propage et permet de diffuser des informations.

Sans fréquences, pas de couverture, donc pas de réseau et pas de clients. Plus un opérateur possède de fréquences, plus il peut varier les configurations de déploiements et proposer une bonne qualité de service en fonction des besoins.

La 4G+ ou 4G LTE Advanced et la 4G++ ou 4G+ UHD sont des évolutions de la 4G, comme l'ont été les réseaux 3G+ et H+ après la 3G.

Concrètement, les opérateurs mobiles agrègent plusieurs bandes de fréquences 4G différentes pour obtenir de meilleurs débits, 2 bandes de fréquences pour la 4G+ et à partir de 3 bandes de fréquences pour la 4G++.

fréquence / distance	800 MHz	900 MHz	1800 MHz	2100 MHz	2600 MHz
	4G	2G / 3G	2G / 4G	3G	4G
Urbain	0,95	0,87	0,39	0,34	0,29
Suburbain	4,15	3,89	1,08	0,94	0,79
Campagne	13,79	13,08	9,9	9,38	8,85



Quoi de neuf à Bolsenheim ?

Was gebs nei é Bolsene ?

Les naissances

La cigogne de passage à Bolsenheim !



Rose, née le 7 février 2019, à Strasbourg de Eddy MULLER et de Aline BERNHARDT 50, rue Principale

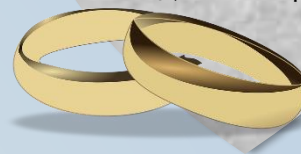
Rosaly, née le 12 mai 2019, à Schiltigheim de John SCHUMACHER et de Justine EHRHARDT 58, rue Principale

La municipalité félicite les heureux parents ainsi que les nouveaux mariés.

Le mariage

Emmanuel Doucet et Katia SCHMITT

41, rue Principale



État civil



État civil



État civil

Décès : ils nous ont quittés !

EDER Willy

Né le 21 septembre 1944 à Niederrœdern, domicilié 7, rue des Vergers est décédé le 27 janvier 2019 à Strasbourg.



Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants.

Jean d'Ormesson

Monsieur le Maire, ses Adjointes et les membres du Conseil Municipal s'associent à la peine des familles et présentent leurs sincères condoléances.

MARTZ Fernand

Né le 26 septembre 1943 à Meistratzheim, domicilié 11, rue des Vosges est décédé le 6 juin 2019 à Séléstat.





Quoi de neuf à Bolsenheim ? (Suite)

Les 85 ans de Raymond KNOPF

Le 21 janvier 2019 Raymond KNOPF « a reçu » 85 ans. C'est pourquoi, le 25 janvier le Maire, François RIEHL, ses adjoints et la secrétaire de mairie se sont rendus au domicile de Raymond et lui ont remis une corbeille garnie pour fêter l'événement.



Raymond KNOPF entouré de sa famille et des élus

Grands anniversaires



Ce fut une belle soirée sympathique passée autour d'un verre et multiples douceurs, à écouter des anecdotes et commenter les photos du temps passé que nous n'avions pas manqué d'apporter avec nous. Nous nous sommes séparés tard dans la soirée en remerciant Raymond pour ce bel accueil.

Les 80 ans de Gilbert ACKERMANN



Gilbert ACKERMANN, jeune octogénaire

C'est le 28 janvier, jour de son anniversaire, que Gilbert ACKERMANN, entouré de son épouse Madeleine et de ses deux filles Isabelle et Régine, reçu, avec émotion, la visite des membres du Conseil Municipal, venus le féliciter pour son 80^e anniversaire.

Une fois les traditionnelles photos terminées tout ce petit monde s'est installé autour d'une table bien garnie pour fêter le jeune octogénaire.

Une bien belle soirée au cours de laquelle, Gilbert a pu nous conter la belle histoire de ses 80 premières années. L'écriture du 2^e tome peut maintenant commencer.



Mais aussi :

Madame **REIBEL Marie**, née **BOOTZ**, 80 ans le 23 avril



Quoi de neuf à Bolsenheim ? (Suite)



Un 2^e « quinquagénat » pour notre secrétaire

A son arrivée au travail le 14 Janvier dernier, Christine, notre bien-aimée secrétaire de mairie a eu la surprise de découvrir des locaux décorés de guirlandes, ballons et panneaux humoristiques. Dans l'agenda du maire et des adjoints, la date était marquée d'une pierre blanche : un demi-siècle, ça se fête !

50 ans



Invités par la nouvelle quinquagénaire, maire, adjoints et employé communal de Bolsenheim, collègues secrétaires de mairie de communes voisines ainsi que Monsieur le Maire d'Uttenheim lui ont offert deux corbeilles garnies, un bouquet de fleurs et partagé le verre de l'amitié dans une ambiance des plus conviviale.

Mais les festivités n'en sont pas restées là, sa famille lui ayant organisé une grande soirée surprise déguisée sur le thème Autriche-soirée montagnarde.

De quoi bien aborder sereinement les 50 prochaines années !





Quoi de neuf à Bolsenheim ? (Suite)



Prélèvement.

Le 28 mai, la société Eurofins était **sur les bords de la Scheer pour un bilan de santé de notre cours d'eau.**

Cette société travaille au profit de l'Agence de l'eau Rhin Meuse (Cf. article ci-dessous).

Après analyse, tous les résultats seront consultables sur le net à l'aide de l'outil SIERM (Système d'Information sur l'Eau Rhin Meuse) à l'adresse :

<http://rhin-meuse.eaufrance.fr/zone?lang=fr>



Aspiration au travers d'un filtre pour le saturer et l'analyser



L'agence de l'eau Rhin-Meuse est un établissement public du ministère chargé du développement durable. Sa zone de compétence couvre 1 région et 8 départements (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle, Meurthe-et-Moselle dans leur totalité ; Ardennes, Haute-Marne, Meuse, Vosges en partie). L'agence de l'eau participe à la mise en œuvre des politiques nationales relatives à l'eau, qui s'inscrivent elles-mêmes dans les objectifs de l'Union européenne. L'agence de l'eau Rhin-Meuse assure une mission d'intérêt général.

Elle contribue à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques :

- grâce à des interventions financières (soutien à des investissements),
- par la construction et le développement d'outils de planification,
- par la production et l'exploitation de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation.

Paramètres	Année									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Biologie	Invertébrés (IBGN-IBGN équ.)	Très bon	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
	Diatomées (IBD 2007)	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
T°	Température (P90, °C)	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon
Acidification	pH (min)	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon
	pH (max)	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon
Salinité	Conductivité (P90, µS/cm)	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
	Chlorures P90 (mg Cl/l)	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
	Sulfates P90 (mg SO ₄ /l)	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Bilan de l'oxygène	O ₂ dissous (P10, mg O ₂ /l)	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
	Tx Sat, O ₂ (P10, %)	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
	DBO ₅ (P90, mg O ₂ /l)	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon
	Carb, Org, (P90, mg C/l)	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon
Nutriments	Phosphates (P90, mg PO ₄ ³⁻ /l)	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon
	Phosphore total (P90, mg P/l)	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon
	Ammonium (P90, mg NH ₄ ⁺ /l)	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon
	Nitrites (P90, mg NO ₂ -/l)	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon
	Nitrates (P90, mg NO ₃ -/l)	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon

■ Très bon
 ■ Bon
 ■ Moyen
 ■ Non déterminé
■ Médiocre
 ■ Mauvais

L'état des eaux du bassin Rhin-Meuse s'améliore. C'est ce que démontre l'analyse des données à moyen et long terme. Les efforts consentis par les nombreux acteurs portent leurs fruits. Qualité physique, biologie, pollution organique, nitrates dans les eaux souterraines sont les indicateurs qui progressent.

Les résultats des analyses 2019 ne sont pas encore disponibles



Vivre ensemble



À la Mayenne, la fête des voisins, une tradition qui s'installe !

Le vendredi 7 juin 2019 a eu lieu la 5^e édition de la fête des voisins du Lotissement La Mayenne!

Le vent et les quelques gouttes de pluie n'auront pas entamé les festivités!

En effet, c'est surtout un vent de bonne humeur qui s'est invité à cette soirée!

Un beau moment qui permet toujours de se retrouver et de discuter avec des voisins qu'on ne fait souvent que croiser le restant de l'année!

Merci à tous les participants! Et à l'année prochaine!

Aurélie & Laure



Photo fournie par Mme Laure BOUCHARA

Tous réunis pour une fête des voisins humide mais chaleureuse !



L'ASLCB fête l'été

**Jeudi 15 août 2019,
au stade
à partir de 11h00**



On met à votre disposition,

- Barbecue
- Tables
- Bancs

Vous apportez votre

- Pique-nique
- Bonne humeur

Pour un moment de convivialité

- Pétanque
- Jeux de société
- Foot
- etc...



En hommage à Monsieur Willy Eder, membre fondateur et trésorier de l'association ASLCB depuis 2001, un rosier de la vie sera planté à l'occasion de la fête de l'été le jeudi 15 août 2019.





Les élections européennes 2019, une cuvée très spéciale !



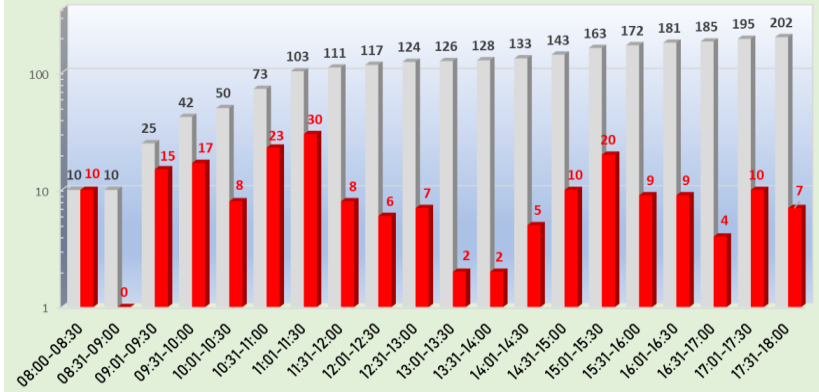
Sur fond de crise européenne (Brexit) et nationale (Gilets jaunes, nombre impressionnant de candidats), les élections européennes 2019 resteront dans les mémoires, ou pas, comme une cuvée bien particulière.



Le casse tête : Trouver un compromis respectant la loi, les candidats et les finances communales.

Fréquentation du bureau de vote de Bolsenheim

■ Par créneau de 30 mn
■ Cumulatif



Fréquentation du bureau de vote, un résultat très honorable



Mon 1^{er} vote

Résultats

	Bolsenheim	Bas Rhin	National
Taux de participation	52,88 %	49,19 %	50,12 %
Taux d'abstention	47,12 %	48,67 %	49,88 %
Votes blancs (% des votes exprimés)	1,49 %	2,17 %	2,34 %
Votes nuls (% des votes exprimés)	2,97 %	2,01 %	2,19 %
Nombre de votants	202	395 020	23 730 740
Podium :			
Nathalie LOISEAU Renaissance, LREM, le Modem et partenaires	23,32 %	23,96 %	22,42 %
Jordan BARDELLA, Prenez le Pouvoir, Marine le Pen	19,69 %	22,71 %	23,34 %
Yannick JADOT Europe Écologie	13,99 %	15,41 %	13,48 %
...			
Nombre de candidats ayant eu un résultat inférieur à 5%	28	30	28
Nombre de candidats ayant eu un résultat inférieur à 1%	18	22	21

Parlement européen, un très long parcours



1950 Création de la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier). Sous l'impulsion de M. Robert SCHUMANN, ministre des Affaires Etrangères. Signature du traité le 18 avril 1951 à Paris par les 6 pays fondateurs (France, République fédérale d'Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas et Italie). Dirigée par la Haute Autorité, elle avait déjà sa Cour de Justice, son Conseil Spécial des Ministres, une assemblée parlementaire.

1962 L'assemblée parlementaire devient le Parlement Européen avec toujours aussi peu de pouvoir (Rôle consultatif).

1979 1^{ere} élection au suffrage universel des députés.

1992 Traité de MAASTRICHT (entré en vigueur le 1er novembre 1993) permet l'institution d'une Union Européenne avec 12 états membres.

2019 L'Union Européenne, c'est 500 millions de citoyens, 28 états (peut être 27 prochainement avec le départ du Royaume Uni). Une influence sur la politique des états membres, vote des lois, contrôle démocratique sur les autres institutions européennes.

L'Union Européenne, c'est aussi 705 députés (751 avant le l'éventualité du BREXIT) élus tous les 5 ans dont 79 députés français. Ils interviennent dans des domaines tels que :

- l'emploi,
- la liberté d'étudier,
- la liberté de circuler,
- les droits sociaux,
- la sécurité (ex RCPD),
- la qualité des aliments,
- la recherche, santé,
- le climat, migration,
- l'évasion fiscale etc.



Vivre ensemble (pêle mêle)

Les maisons fleuries 2019



Le jury pour le concours des maisons fleuries sillonnera les rues du village le 02 août à compter de 17h00.

Au revoir maîtresse Catherine



L'équipe pédagogique (institutrices et ATSEM) du RPI Bolsenheim-Üttenheim et les édiles des deux communes se sont retrouvés le mercredi 3 juillet autour d'une bonne table à l'occasion du départ de Catherine SCHMITZ, la directrice.



Celle-ci rejoint l'école de Nordhouse, où elle continuera à enseigner aux classes de maternelle. Nul doute que son énergie et son humour vont manquer à tous. En remerciement pour ses 7 années de bons et loyaux services, messieurs les maires lui ont remis des cartes-cadeaux et un échantillon de spécialités viniques du terroir alsacien. Nous lui souhaitons bonne réussite dans sa nouvelle affectation.

L'enseignante qui lui succédera à la rentrée est Céline PETITJEAN, à qui nous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue.

info



Dans nos campagnes, il a toujours été de tradition d'avoir des chats dans les fermes. Leur mission de chasse aux souris les y occupait à plein temps.

De nos jours, le nombre des exploitations a extrêmement diminué et paradoxalement la population féline est en nette augmentation.

Le chat est désormais animal de compagnie à part entière dans les foyers. Combien de parents n'ont pu résister à en offrir à leurs enfants? Agréable et attachant, l'animal n'en est pas moins indépendant et libertain.



Il en va donc de la responsabilité des propriétaires de surveiller leur animal et d'éviter une prolifération anarchique de la gent féline.



Mais il en va également de la responsabilité des âmes charitables qui nourrissent les chats errants, fruits du libertinage de Mistigri.

La surpopulation de ces gentils minets dans des espaces restreints entraînent un grand nombre de conflits de voisinage. Les jugeant trop bruyants ou trop envahissants, certains pourraient avoir recours à des solutions extrêmes qui ne sauraient être tolérées dans un monde civilisé.



Réfléchissons plutôt à des réponses plus appropriées comme : dialogue, SPA, vétérinaire, stérilisation et gardons à l'esprit **l'article 521-1 du Code Pénal** :

« Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves, ou de nature sexuelle, ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende ».



Vie associative : bougeons ensemble...

Assemblée générale des beaux fruits de la Scheer.!

Le 22 février 2019, l'ensemble des membres de l'Association des Beaux Fruits de la Scheer, regroupant les 3 villages de Bolsenheim Schaeffersheim et Uttenheim, était convié à une assemblée générale extraordinaire, suivie de l'assemblée générale ordinaire qui a lieu chaque année.

Lors de l'assemblée extraordinaire, les statuts de ladite association ont été revus, vu leur ancienneté et un nouveau comité a été mis en place. Ces deux points de l'ordre du jour ont été validés à l'unanimité par les membres présents.



Le nouveau comité

Le nouveau comité est composé de gauche à droite, assis au premier rang, du trésorier Guy HUCK, de Jean-Marie KELLER président, de Benoît ROHMER, vice président et de Jean-Luc CARAVITA, secrétaire.

Les assesseurs de gauche à droite, HEITZ Virgile, KELLER Danièle, ZAEGEL André (trésorier adjoint) WETTERWALD Jacqueline et Richard, KOEHLING Rémi, HUCK Agnès, ROHMER Denise, FRITSCH Jean-Pierre, BOCK Marie-Thérèse et RIEHL François, (manquent sur la photo CARAVITA Marie-Paule et HEITZ Suzanne).

L'assemblée générale ordinaire fut ouverte par le nouveau président.

Lors de cette assemblée, le vice président a présenté les activités de l'année écoulée et celles prévues pour 2019, notamment l'exposition du secteur qui aura lieu en septembre à Uttenheim. Nous avons également eu le plaisir d'accueillir six nouveaux membres cette année dont trois de BOLSENHEIM.

L'ancien trésorier, Jean-Marie KELLER a présenté les comptes de 2018. Malgré de gros investissements les comptes sont toujours positifs et en augmentation par rapport à l'année précédente. Parole est donnée aux réviseurs aux comptes qui ont demandé à l'assemblée de donner quitus au trésorier et au comité précédent. Figurait également à l'ordre du jour, un exposé sur les soins du verger familial présenté par Benoît Rohmer.

La soirée, dans un ambiance chaleureuse, se clôtura par une collation offerte aux membres présents.

Rejoindre

L'association est toujours soucieuse de recruter de nouveaux membres. Si vous êtes intéressés vous pouvez contacter le Président de l'association M. Jean-Marie KELLER,

Tél : 06 70 56 33 49.





Association des Donneurs de Sang Bénévoles d' Uttenheim et Bolsenheim

Compte rendu de l'AG du 26 avril 2019.



L'AG des Donneurs de Sang Bénévoles d'Uttenheim et Bolsenheim

La présidente, Violaine MAGRIT, ouvre l'assemblée générale à 19h20 ; c'est sa première assemblée générale en tant que présidente.

Après avoir prononcé quelques mots de bienvenue et salué les membres de l'amicale et les élus présents, elle donne la parole au secrétaire, Francis FRITSCH, pour la lecture du procès-verbal de l'AG de l'année passée.

Ensuite, Pierre GRIGNON, le trésorier, détaille l'état des comptes fin 2018. Les deux réviseurs aux comptes, Arnaud ANTONI-ARRUS et Patrick GIRARD, donnent quitus au trésorier et le félicitent pour la bonne tenue des livres de compte ; ils sont reconduits dans leur fonction pour 2020.

Puis la parole est au président délégué, Jean-Pierre FRITSCH. Il présente le rapport d'activité de 2018 et mentionne la participation à différentes réunions, notamment l'Assemblée Générale de l'UD 67 et les réunions de comité.

Il évoque, aussi, la toujours très appréciée marche du cœur, dont l'édition 2018 a conduit les participants en Forêt Noire, plus précisément à Besenfeld / Seewald avec un après-midi au Mummelsee ; cette sortie a lieu traditionnellement le 1^{er} dimanche d'octobre et l'édition 2019 se prépare déjà (Pourquoi pas le Grand Ballon ?



Il parle de la 9^e édition de la tombola annuelle de fin d'année, dont la recette est d'un apport non négligeable pour les finances de l'amicale. Un grand merci à Laurent RIEHL,

principal acteur de cette vente.

Il présente le comité et lance un appel à toutes les bonnes volontés pour le rejoindre et assurer la relève. En conclusion, il remercie les membres pour leur soutien et leur fidélité ainsi que les deux communes Uttenheim et Bolsenheim. La présidente poursuit en citant quelques chiffres et mentionne que lors de la collecte de septembre, une trop longue attente en raison d'un sous-effectif de préleveurs a rebuté certains candidats au don. L'EFS ayant revu l'effectif de ses préleveurs à la hausse, tout est rentré dans l'ordre pour la collecte de février.

Infos de Mme la Présidente

- 2017 : 109 dons.
- 2018 : 127 dons.
- 2019 : 1^{ère} collecte, 45 dons.
- 4 nouveaux jeunes donneurs de 18 ans en 2018.
- Prochaine collecte : Uttenheim le 16 septembre 2019 à partir de 17h00.



François RIEHL, maire de Bolsenheim remercie les donateurs et félicite l'amicale pour ces bons chiffres et l'assurance du soutien de la Municipalité de Bolsenheim.

La présidente, Violaine MAGRIT, conclut en renouvelant son appel à la mobilisation des donneurs réguliers et encourage les jeunes à rejoindre l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Uttenheim/Bolsenheim.

Comptes au 31/12/2018

Recettes :	1913€
Dépenses :	2265 €
Avoir en caisse :	8320,43 €

Au nom du comité, Jean-Pierre FRITSCH remet la distinction de présidente d'honneur à celle qui fut présidente de l'amicale pendant 18 ans, Suzanne PETER, très émue par ce geste.



Elle clôt la séance à 19h45 et convie les 27 personnes présentes à la collation offerte par l'amicale.

Journée avec l'Association de Pêche de Bolsenheim (APB)

Le 18 mai, l'APB a organisé à l'étang de pêche de Bolsenheim un concours de 2x4 heures « No Kill ». Les plus fins spécialistes des environs se sont retrouvés à la fraîche pour se mesurer à leurs amis pêcheurs mais aussi à leurs camarades de jeu préférés « les Carpes ».

NOMS	PESEE 1	PESEE 2	TOTAL
1. HANN	12,750	12,450	25,200
2. BURCKEL	15,260	25,490	40,750
3. BUCK	16,870	22,200	39,070
4. ANTZ	13,280	4,750	18,030
5. KORMANN	13,080	15,430	28,510
6. JUNG	42,040	20,730	62,770
7. ADAM	40,690	46,020	86,710
8. DOUCET	8,700	7,470	16,170
9. HARTMANN	16,110	14,800	30,910
10. SPETER	10,310	9,380	19,690
11. RADREAU	11,860	1,200	13,060
12. DUMOULIN	8,020	15,020	23,040
	208,970	406,010	



Le champion du jour fut M. ADAM, qui avec 86,710 kg (40,690 + 46,020) devança haut la cane ses concurrents.



Le « No Kill », une pratique de pêche en vogue !

Qu'est-ce que le No Kill ?

Pendant des milliers d'années, la pêche n'avait comme seul but d'être une source de nourriture pour les humains. Depuis maintenant une dizaine d'années, on entend de plus en plus parler de « No Kill », amenant la pêche dans une nouvelle dimension : celle du sport !

Pratiquer la pêche No Kill !

Le poisson est fragile et encore plus s'il n'est pas dans son milieu naturel ! C'est pourquoi le pêcheur respecte quelques règles de bases pour ne pas affecter la vie de son compagnon de jeu.

- **Temps hors de l'eau :** Le plus bref possible. Le poisson supporte très mal la teneur en oxygène 4 fois supérieure dans l'air. Les ouïes toujours humides.
- **Manipulation :** son corps mou supporte mal les excès de pression ainsi que la position verticale contraire à son évolution qui perturbe l'irrigation sanguine.
- **Environnement :** Poser le poisson sur l'herbe, bois, béton provoque des micros plaies qui affecte la peau et le mucus.
- **Matériel :** remplacer les hameçons triples de vos poissons nageurs par des simples et écraser les ardillons pour éviter les blessures au niveau de la gueule



Et maintenant COUSCOUS

Cette journée s'est poursuivie par un bon couscous et pâtisseries faites maison pour une cinquantaine de personnes du village et alentours, le tout agrémenté de douceurs liquides. Puis c'est avec maestria qu'Éric le président de l'APB, mais aussi expert en recherche de mains innocentes a supervisé la loterie du jour. Un grand merci pour cette sympathique soirée.



Recherche main innocente !



Ouistiti !



C'est raté pour la canne à pêche !



On préfère la venue de la serveuse plutôt que celle du photographe !



Étang de pêche se conjugue avec travaux

L'étang de pêche, ce havre de paix, très apprécié par les habitants et les personnes de passage nécessite un entretien permanent par les bénévoles de l'association : entretien régulier pour ce qui concerne les alentours mais aussi des travaux plus exceptionnels. En effet, le climat n'est pas tendre avec l'étang : montée des eaux et sécheresse mettent à mal les rives.



Cette année encore une intervention fut nécessaire pour contenir le rivage. C'est ainsi que des palplanches ont été mises en place par l'entreprise SPEYSER.

Pour Mémoire :

- 2006, agrandissement à 15 ares.
- 2011, pose de palplanches côté ouest.

L'Association des Amis de l'Ecole de la Scheer (AAES)

Ça y est, la fin d'année scolaire est là et c'est l'occasion pour l'Association des Amis de l'Ecole de la Scheer (AAES) de faire le point sur cette année lors de son assemblée générale du 28 juin dernier. C'est avec beaucoup de fierté que je préside ma 2^e assemblée générale. De la fierté parce que notre association évolue, grandit et s'étoffe de membres actifs et motivés avec de belles idées à mettre en œuvre pour les enfants. En 2018, l'AAES c'est 9 membres « officiels » mais aussi un grand nombre de parents volontaires et généreux de leur temps pour nous aider à réaliser l'ensemble de nos actions. Sans cette aide essentielle nous ne pourrions envisager nos animations. Alors pour votre soutien sans faille MERCI beaucoup. Un grand merci également à nos deux mairies : Messieurs les Maires, conseillers municipaux, ouvriers communaux et secrétaires de mairie, toujours à l'écoute et disponibles pour nous aider et soutenir nos actions.

Stéphanie LELIEVRE





AAES: une petite pose, pour la photo, lors de l'Assemblée Générale


Si vous le souhaitez-vous pouvez nous :


- suivre via Facebook en tapant AAES
- joindre aaes.bolsutt@gmail.com


Nos actions 2018-2019 :

 Au début de l'année scolaire nous avons demandé la participation des enfants de CE1/CE2 et CM1/CM2 pour repenser notre logo, via un de leurs dessins.

 Allocation d'une enveloppe de 150€ par classe, chaque enseignante étant libre dans la dépense de cette enveloppe pour ses élèves.

 Après-midi récréatif le jeudi 20 décembre, avec le magicien Anthony MAIO et la venue du Père Noël avec une hotte remplie de friandises et un livre pour chacun. cf. SSB n° 12 page 14)

 Le samedi 16 mars, c'est pour une soirée carnaval qu'une centaine de personnes, petits et grands s'est retrouvée pour déguster nos crêpes à volonté ! Au programme de la soirée : rigolades, retrouvailles et... le défilé des enfants au son de la musique de Fabien de l'Association Loisirs et Culture d'Uttenheim (ALC).

 Le vendredi 24 mai, la kermesse des écoles, une date qui avait été jugée bien précoce par beaucoup d'entre nous, mais quelle clairvoyance de la part de l'équipe enseignante. La météo clémente a permis aux enfants de profiter entre autres des jeux en bois loués auprès de la société Rigol'jeux de La Vancelle et la soirée de s'éterniser autour d'un barbecue jusqu'à une heure tardive pour les 200 personnes présentes.



Stéphanie LELIEVRE,
Présidente



Sandra Martin,
Trésorière



Aline Benoit,
Secrétaire



L'AAES c'est aussi des ventes de chocolat, de fromages et de bulbes de fleurs pour alimenter la trésorerie.

Toutes ces ventes ainsi que les bénéfices des animations permettent à l'AAES de participer au financement :

- des sorties cinéma des enfants,
- de la sortie scolaire de fin d'année à l'écomusée,
- d'une enveloppe de 150€, à chaque classe, à la rentrée scolaire,
- d'un goûter/spectacle à Noël,
- d'un sachet de chocolats aux enfants à Noël,
- d'un cornet surprise à la kermesse,
- et des calculatrices à chaque futur collégien.





Comptes-rendus des conseils municipaux

Résumé des délibérations du Conseil Municipal des 11/02, 21/03 et 03/06/2019

(Nota : l'intégralité des délibérations peut être consultée en mairie)

	11/02/2019	21/03/2019	03/06/2019
Date des convocations	01/02/2019	12/03/2019	25/05/2019
Conseillers élus	11	11	11
Conseillers en fonction	10*	10*	10*
Conseillers présents	7	7	7
Absent(e)s excusé(e)s	Mme Sophie MARCQ Mme Sandrine TESORO M. Jérôme LAWI	Mme Sandrine TESORO M. Patrick HILBOLD M. Jérôme LAWI	Mme Sandrine TESORO Mme Catherine SCHMITZ Mme Sophie MARCQ Mme Christine HUCHELMANN**
Assiste à la séance	Néant	Néant	Néant
Rajouté à l'ODJ	• CU, déclaration intention d'aliéner un terrain appartenant à la mairie.	• RPI, transport scolaire.	• Soutien sucrerie d'Erstein • Recensement 2020

*Démission officielle de M. Arnaud ANTONI-ARRUS le 10/9/2018

**Mme Christine HUCHELMANN en maladie (M Patrick GIRARD tient le rôle de secrétaire)

LOCATION DES BIENS COMMUNAUX



Procédure de la location des biens communaux - Bruch - le 4 mars 2019 correspondant à la signature des baux ruraux par les locataires et selon les dispositions du cahier des charges ci-dessous.

Les membres de la commission des Biens communaux Patrick GIRARD, Michel WISSER, Jérôme LAWI, Sandrine TESORO réunie le 29/01/2019 ont approuvé les propositions émises par M. le Maire, après renseignements pris auprès d'autres collectivités.

Cahier des Charges

- La durée du bail est de 9 ans soit du 11/11/2018 au 10/11/2027
- Le fermage est actualisé en fonction de l'évolution de l'indice départemental des fermages fixé par arrêté préfectoral.
- La transmission du droit de bail ne peut se faire qu'avec le consentement de la Commune (avec documents à l'appui).
- En cas de cessation d'activité de l'un des fermiers, les terres concernées seront mises à la disposition de la Commune.
- Les prés ne peuvent être retournés et doivent rester en l'état actuel.
- Si le locataire transforme un champ en pré, le prix de location sera minoré sur la base du prix initial.
- Les adjudicataires sont tenus de maintenir les terres en bon état, de faucher l'herbe au moment opportun, d'entretenir les parcelles louées en maintenant sur les abords un certain peuplement végétal (haies, arbustes, ...). Toute coupe de taillis ou de haies devra faire l'objet d'une demande écrite à la commune. Les grumes et le bois d'œuvre sont la propriété de la Commune.
- Tout locataire qui abandonne une ou plusieurs parcelles dans un état qui ne permette pas une récolte normale (pré ou champ) est tenu de payer la location pendant 3 ans à compter de la date d'abandon.
- Le pacage des moutons est soumis à l'approbation de la Commune.
- Tous les impôts ordinaires et extraordinaires sont à supporter par la Commune hormis la cotisation pour les frais de la Chambre d'Agriculture récupérée à hauteur d'une demi-part.
- Tout adjudicataire doit pouvoir constituer une caution solvable et solidaire.
- Tout candidat non affilié à la M.S.A. ne peut prétendre, ni au tirage des lots vacants, ni à la transmission du droit de bail, sauf cas exceptionnel, qui sera étudié en commission des biens communaux.
- Tout locataire, âgé de 65 ans à l'expiration de son bail en cours, ne peut prétendre, ni au renouvellement de celui-ci, ni au tirage des lots vacants.
- Le tarif suivant sera appliqué :
 - 1 € à l'are pour la catégorie des Pré
 - 1,70 € à l'are pour la catégorie des Terres
- En cas d'évolution en matière d'urbanisme (par exemple mise en place d'un PLU ou de constructibilité sur une parcelle qui se trouve en zone déclarée constructible : la Commune se réserve le droit de récupérer la parcelle en question pour les besoins communaux afin de ne pas bloquer les projets, tout en respectant les termes et les conditions du moment de la Chambre d'Agriculture.
- En cas de location à une société, cette dernière sera obligée d'informer la commune de tout changement de statuts, de transfert, de modification, afin que la commune puisse donner son approbation ou non.
- Le premier loyer sera payable le 11/11/2019.

ADOPTÉ

11/02/2019

En exercice	10
Présents	7
Exprimés	6*
Pour	6
Contre	0
Abstentions	0

* Absence au vote de M. RIEHL François, concerné.

CERTIFICAT D'URBANISME (RUSTENHOLZ- TRENS)

Parcelle attenante à la mairie

- Vu le courrier du 13/7/2018 émis par Mme Marie-Josée KORNMANN concernant la vente de la parcelle (verger à côté de la mairie),
- vu la délibération du 1/10/2018,
- vu la délibération du conseil municipal du 13/11/2018,
- étant donné le Certificat d'Urbanisme Informatif du 4/2/2019,
- étant donné la Déclaration d'Intention d'Aliéner du 4/2/2019.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal décident de ne pas faire valoir le droit de préemption.

Des observations émises par les membres du conseil seront signalées au Notaire, au service instructeur ainsi qu'aux futurs acquéreurs.

ADOPTÉ	
11/02/2019	
En exercice	10
Présents	7
Exprimés	7
Pour	6
Contre	0
Abstentions	1



Parcelle 602 (Photo non contractuelle)

Observations émises par le Conseil.

- Prévoir des places de parking à l'intérieur de la propriété, (dans l'idéal un parking à l'avant de la propriété)
- Ne pas stationner de véhicule sur la chaussée (Sécurité école).
- Notification de la présence à proximité d'un atelier communal qui génère parfois des nuisances sonores et d'un stockage de matériel (appareil & engins) côté mairie.

ACCESSIBILITÉ MAIRIE: DEVIS ÉLÉVATEUR

ADOPTÉ	
11/02/2019	
En exercice	10
Présents	7
Exprimés	7
Pour	7
Contre	0
Abstentions	0

Par délibération du 23/04/2018 le Conseil Municipal donnait son accord pour le devis proposé par la société VIALIFT pour la pose d'une plateforme élévatrice RB150 pour la somme de 11.200 € HT ; soit 11.816 € TTC.

Cette société ayant fait défaut à ses premiers engagements, des travaux de préparation nécessaires à la pose de la plateforme ayant été réalisés par la municipalité, il a été sollicité des devis actualisés auprès de deux autres entreprises. Les devis sont présentés par M. le Maire et par M. Albert HARTMANN qui donnent les explications nécessaires, pour l'installation d'un élévateur intérieur.

Le Conseil Municipal accepte le devis le moins-disant et décide de retenir le devis de la Société AMS (Ascenseur Montage Système) pour la pose d'un élévateur vertical PMR EasyLift 400 pour la somme de 14.340 € HT ; soit 17.208 € TTC, hors options.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Chronologie

- 23/04/2018 signature du devis avec la société VIALIFT.
- Août 2018, la société VIALIFT absente à la réunion de chantier.
- Entre août et octobre, absences de réponses aux appels et courriers.
- 30/11/2018 date limite d'exécution non respectée sans retour de la part du chef d'entreprise.
- Après le 30/11/2018, urgence quant au dossier de subvention au titre de la **DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)** et de la rentrée du solde de subvention octroyée.



ACHAT/LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR POUR L'ECOLE

Le photocopieur actuel de l'école étant pratiquement inutilisable, sur demande de Mme SCHMITZ, Directrice, le Conseil Municipal a étudié l'offre sollicitée auprès de EST REPRO pour un système d'impression Kyocera Taskalfa 3212i. Après comparaison des prix pratiqués sur le marché une renégociation tarifaire a été demandée à la société EST REPRO. Une nouvelle proposition de tarif sera discutée lors du prochain Conseil Municipal.

COTISATION CAISSE D'ASSURANCES ACCIDENTS AGRICOLES

Le Maire porte à la connaissance du Conseil que la Caisse d'Assurances Accidents Agricoles (C.A.A.A.) du Bas- Rhin a fixé la cotisation foncière à répartir sur l'ensemble des terrains soumis pour la commune à la somme de 7.888 €.

Le Conseil Municipal, considérant le mode de répartition des années antérieures, à savoir, environ la moitié de ladite cotisation (Affectation du produit de location du droit de chasse), décide après en avoir délibéré de fixer à 4.000 € le montant de la cotisation foncière au titre de l'exercice 2019.

Inscription au Budget Primitif 2019 sous le compte 6574.

FISCALITE LOCALE DIRECTE



ADOPTÉ	
21/03/2019	
En exercice	10
Présents	7
Exprimés	7
Pour	7
Contre	0
Abstentions	0

Le Conseil Municipal,

- après explications données par le Maire, à la suite de la commission des finances du 12/3/2019 et après concertation de M. REYDEL,
- vu, l'état de notification des taux d'imposition 2019 des taxes directes locales,
- sur proposition de M. François RIEHL, Maire, décide, comme pour l'année passée de voter les taux comme suit (**variation du taux de 3% sur les taxes d'habitation et foncières propriétés bâties**):

- ✓ Taxe d'habitation 16,80%
- ✓ Taxe foncière des propriétés bâties 06,65%
- ✓ Taxe foncière des propriétés non bâties 38,38%



REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL - TRANSPORT SCOLAIRE

Dans le cadre du transport scolaire, un groupement de commande a été constitué avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) et la Ville d'Erstein, permettant d'obtenir des tarifs avantageux pour le transport du RPI entre Bolsenheim et Uttenheim.

ADOPTÉ	
21/03/2019	
En exercice	10
Présents	7
Exprimés	7
Pour	7
Contre	0
Astentions	0

La Société TRANSARC a été retenue pour assurer l'ensemble des navettes au tarif de 99 € TTC par jour pour les trajets quotidiens du lundi, mardi, jeudi et vendredi.

C'est la Région Grand-Est qui est l'autorité organisatrice des transports en place du Département, mais les modalités de subventionnement restent identiques.



Prise en charge

- Bolsenheim 50%
 - Uttenheim 50%
- Convention signée par chaque maire.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Le vote des taux de fiscalité directe locale (états 1259 & 1253) fait l'objet d'une procédure stricte.

- ☺ La date limite de transmission des délibérations et des états 1259 et 1253 des collectivités territoriales relatives aux taux des impositions directes locales est fixée au 15 avril (30 avril les années de renouvellement des organes délibérants) en vue de la mise en recouvrement des impositions de la même année.
- ☺ Le coefficient de variation est un nombre à 6 décimales. Il permet le calcul des taux votés à 2 décimales après la virgule en respectant la règle des arrondis.
- ☺ Pour obtenir un taux avec deux chiffres après la virgule :
 - si le troisième chiffre après la virgule est égal ou supérieur à 5, on arrondit au chiffre supérieur.
ex : 38,375% est arrondi à 38,38%
 - si le troisième chiffre après la virgule est inférieur à 5, on arrondit au chiffre inférieur.
ex : 06,652% est arrondi à 06,65%

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018



Le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur de la trésorerie principale à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018



Chiffres présentés en Commission des Finances le 12/03/2019. M. le Maire, François RIEHL ne prend pas part au vote et c'est le doyen et Adjoint au Maire, Albert HARTMANN qui dirige la séance à cet effet. Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Compte Administratif 2018		Prévu	Réalisé	Reste à réaliser	Résultat clôture exercice
INVESTISSEMENT	Dépenses	176 000,00 €	123 992,27 €	0,00 €	-73 623,46 €
	Recettes	176 000,00 €	50 368,81 €	0,00 €	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	436 981,19 €	311 208,25 €	0,00 €	146 346,75 €
	Recettes	436 981,19 €	457 555,00 €	0,00 €	
RESULTAT GLOBAL					72 723,29 €

ADOPTÉ	
21/03/2019	
En exercice	10
Présents	7
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0
Abstentions	1*

*M. Le Maire



AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. FRANCOIS RIEHL, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le 21/03/2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 16 665,56 €
- un excédent reporté de 129 681,19 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 146 346,75 €
- Un déficit d'investissement de : 73 623,46 €
- Un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €
- Soit un besoin de financement de : 73 623,46 €



BUDGET



Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2018, **excédent** : 146 346,75 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) : 73 623,46 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) 72 723,29 €
- Résultat d'investissement reporté (001), **déficit** : 73 623,46 €



ADOPTÉ	
21/03/2019	
En exercice	10
Présents	7
Exprimés	7
Pour	7
Contre	0
Abstentions	0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

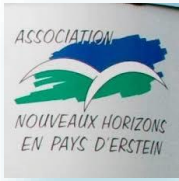
Vote des propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019

Budget primitif 2019		Prévu
INVESTISSEMENT	Dépenses	173 623,46 €
	Recettes	173 623,46 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	462 546,75 €
	Recettes	462 546,75 €

En finances locales, un budget primitif est un budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice. Ce budget peut par la suite être modifié au cours du même exercice lors du vote, par la même assemblée délibérante, d'une ou plusieurs décisions modificatives ou encore du budget supplémentaire.

ADOPTÉ	
21/03/2019	
En exercice	10
Présents	7
Exprimés	7
Pour	7
Contre	0
Abstentions	0

ADHESION A L'ASSOCIATION « NOUVEAUX HORIZONS EN PAYS D'ERSTEIN»



Le Maire expose que chaque année est versée une cotisation de 80€ pour soutien au C.A.T. d'Erstein, ceci en tant que membre.

La Communauté de Communes s'étant élargie à l'échelle du canton, l'Association « Nouveaux Horizons en Pays d'Erstein » envisage une réforme statutaire permettant de redéfinir la représentation de la nouvelle collectivité territoriale au sein de leur association et souhaiterait pérenniser l'adhésion des communes.

Par conséquent, le Maire propose de maintenir l'adhésion à l'association « Nouveaux Horizons en Pays d'Erstein » à vocation médico-sociale, il précise que le CAT devenu ESAT a aujourd'hui une capacité d'accueil de 90 personnes adultes handicapées.



ADOPTÉ	
03/06/2019	
En exercice	10
Présents	7
Exprimés	7
Pour	7
Contre	0
Abstentions	0

RESTITUTION DE LA PROPRIETE DU CENTRE SPORTIF A KOGENHEIM



Le conseil communautaire a délibéré le 3 avril 2019 en faveur de la restitution du bien (le centre sportif à Kogenheim situé Rue du Stade) dans le cadre d'une répartition neutre à savoir sans aucune contrepartie financière.

Il a également proposé que, conformément à l'article L.5211-25-1 du CGCT, les communes membres délibèrent de manière concordante en suivant la proposition de la communauté de communes avant le 30 juin 2019.

C'est pourquoi le Conseil Municipal décide d'approuver dans le cadre de la répartition prévue à la suite du retrait de compétence, l'intégration du Centre Sportif situé Rue du Stade à Kogenheim dans le patrimoine de la Commune de Kogenheim, la répartition réalisée ne donnant lieu à aucune contrepartie financière.

OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Monsieur le Maire expose :

- Vu l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCoFor) et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020
- Considérant le non-respect de ce contrat d'objectifs et de performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;
- Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13/12/2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11/12/2018 ;
- Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1/07/2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29/11/2018 ;
- Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et le maintien des Services Publics ;
- Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;
- Considérant que la libre administration des communes est bafouée



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

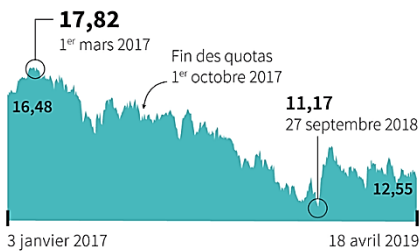


- Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP
- Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

ADOPTÉ	
03/06/2019	
En exercice	10
Présents	7
Exprimés	7
Pour	7
Contre	0
Abstentions	0

SUCRERIE ET RAFFINERIE D'ERSTEIN - MOTION DE SOUTIEN

COURS DU SUCRE, EN CENTS DE DOLLAR LA LIVRE, À NEW YORK



M. le maire fait lecture de la proposition de la motion de soutien et explique qu'il est nécessaire dans un contexte de marché difficile de la betterave d'inciter les agriculteurs (5 sont concernés à Bolsenheim) utilisant des terres louées par la commune à poursuivre la production de betterave par une mesure incitative qui pourrait être une absence de loyer sur les 2 années qui suivent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte la motion suivante à l'unanimité des voix



L'histoire, la marque, le patrimoine et le développement de la Sucrerie d'Erstein et Bolsenheim sont profondément liés.

Notre commune aime sa Sucrerie.

Notre sucrerie est aujourd'hui en difficulté.

La sucrerie d'Erstein a 126 ans. Elle fait partie depuis début 2007 du groupe Cristal Union. L'activité et l'avenir de notre sucrerie sont avant tout liés aux marchés mondiaux du sucre dont les prix de vente sont actuellement au plus bas car en lien avec une surproduction mondiale.

En l'espace de peu de temps, certains pays comme la Thaïlande, l'Inde, le Pakistan ont augmenté leur production de bien plus que la seule production française annuelle de sucre.

La sucrerie d'Erstein est une « petite » sucrerie qui produit près de 90 000 tonnes de sucre par an. Elle est petite mais possède de grands atouts qu'il faut préserver et renforcer dans cette période de crise : un marché local important et un rendement élevé.

En effet, elle dispose, de par sa marque reconnue et sa qualité de production, d'un important marché local en Alsace, en Allemagne et en Suisse. Elle est seule sur ce territoire et n'est donc pas en concurrence directe avec d'autres sites de production. De plus, la culture de betteraves, qui permet une diversité de culture, obtient un rendement de sucre à l'hectare parmi les plus élevés en France et même en Europe.

- Le Conseil Municipal soutient plus particulièrement l'ensemble des salariés de l'entreprise. Tout en étant conscient des difficultés et de la nécessité pour le groupe Cristal Union de trouver des solutions d'économie pour faire face à la crise, le conseil municipal regrette vivement qu'un plan social concernant le conditionnement soit à l'étude. Ce plan représente une menace pour près de 70 salariés sur 220 emplois actuels. A l'heure où l'emploi, la proximité et le circuit court sont à privilégier, quel est vraiment le sens de délocaliser le conditionnement, à près de 400 km, à Bazancourt (dans la Marne) ? : le sucre serait produit localement puis transporté pour être conditionné, puis reviendrait à nouveau sur notre territoire ? Cette production locale stratégique doit être maintenue avec l'ensemble de ses filières.
- Le conseil municipal soutient la sucrerie et sa production et invite plus que jamais le consommateur alsacien (particuliers, restaurateurs, industries agroalimentaires, artisans...), certes de manière raisonnable, à consommer le produit local qu'est le sucre d'Erstein, aujourd'hui encore plus qu'hier. Il invite aussi l'ensemble des magasins vendeurs de sucre à mettre à disposition des consommateurs les produits de la marque Erstein.
- Le conseil municipal soutient les planteurs de betteraves. La crise, avec des cours bas, touche directement le prix de vente de la betterave et donc le revenu de nos agriculteurs. La Commune n'a pas de compétence économique qui lui permet de soutenir financièrement la sucrerie. Pourtant, au travers des fermages issus des locations de terres communales, une aide pourrait être apportée. En effet les cours bas peuvent inciter les agriculteurs à abandonner cette culture et sans culture de betteraves il n'y a plus de sucrerie à Erstein !
- Le conseil municipal envisage ainsi un nouveau dispositif d'aide aux agriculteurs. Ce dispositif impliquerait de réduire ou rendre gratuite la location en contrepartie d'un engagement de l'exploitant à cultiver et augmenter les surfaces plantées en betterave.
- Le conseil municipal soutient fortement la sucrerie d'Erstein, ses filières et ses salariés et salue toutes les initiatives que l'Etat, le département du Bas-Rhin, la Région Grand-Est, les communes, les agriculteurs et les consommateurs pourront prendre dans ce même sens.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020

La commune de Bolsenheim aura à procéder à l'enquête de recensement sous la forme quinquennale, au courant des mois de janvier et février 2020.

Compte tenu des responsabilités qui incombent aux communes recensées, il convient de désigner un coordonnateur communal, interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement, et de recruter un agent recenseur pour les besoins de l'enquête.



L'agent recenseur se présentera dans chaque logement recensé. Mais, les personnes recensées auront maintenant le choix de remplir le questionnaire papier ou bien de répondre en ligne, ce qui est vivement conseillé.

ADOPTÉ	
03/06/2019	
En exercice	10
Présents	7
Exprimés	7
Pour	6
Contre	0
Abstention	1

Après délibération le Conseil Municipal a décidé de désigner :

- comme coordonnateur communal, Madame Christine HUCHELMANN, Adjoint Administratif Principal de 2^e classe, domiciliée à Stotzheim - 27a, route Romaine.
- De recruter dans les fonctions d'agent recenseur, (après avis affiché concernant la recherche d'un agent recenseur et suite à la candidature spontanée de Mme Mireille WALTER), Madame Mireille WALTER, domiciliée à Bolsenheim - 28, rue du Château.

La commune est responsable de la détermination du montant de la rémunération de l'agent recenseur et du coordonnateur. A ce titre, la commune percevra une dotation forfaitaire au titre de l'enquête de recensement.

Après délibération le Conseil Municipal a décidé de rémunérer comme suit :

- le coordonnateur communal à raison de quatre heures complémentaires par semaine pendant dix semaines, au taux horaire correspondant au traitement indiciaire de l'agent ;
- l'agent recenseur par une rémunération forfaitaire brute de 1.200 euros brut (les crédits concernant cet agent seront inscrits au Budget Primitif 2020 sous le compte 6413 « personnel non titulaire »).



Le recensement de la population permet de connaître la diversité et l'évolution de la population de la France.

L'Insee fournit ainsi des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre et leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail, etc.

Des chiffres chaque année, fondés sur 5 ans d'enquêtes

Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année.

En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles. Cette date de référence est fixée au 1^{er} janvier de l'année médiane des cinq années d'enquête pour obtenir une meilleure robustesse des données.

Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Ainsi, à partir de fin 2008, il a été possible d'élaborer puis de diffuser les résultats complets du recensement millésimé 2006, date du milieu de la période. Depuis lors et chaque année, les résultats du recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

POINTS DIVERS

M. le Maire annonce qu'il ne briguera pas de nouveau mandat à la prochaine élection de 2020. Présent au conseil depuis 1977, il veut laisser la place à plus jeune. Il annonce aussi qu'il est prêt à aider celui qui voudra bien s'investir (mettre en place une liste qui sera dorénavant de 15 membres). M. Jean-Marie KELLER ainsi que M. Jérôme LAWI indiquent qu'eux aussi ne s'associeront pas à un nouveau mandat car trop pris par leurs activités professionnelles ou au sein d'associations.

Sapin à l'intersection de la Mairie



Il a été décidé de l'enlever sur proposition des 2 adjoints. Opération nécessaire suite à sa dégradation qui s'accroît ces dernières années. Les branches très cassantes devenaient un danger pour les usagers et plus particulièrement les scolaires empruntant la rue de l'Église.



Photo non contractuelle

Exemple de nichoir XXL pour les hirondelles.

Afin de donner une seconde vie au tronc restant de ce sapin, il est envisagé de réaliser un nichoir XXL pour nos amies les hirondelles.

Ce que vous devez savoir !

Trottoirs et mobilité réduite

Suite à une demande de Mme Renée SCHOTT concernant un aménagement d'accessibilité, pour Personne à Mobilité Réduite (PMR), devant chez elle, la commune lui a adressé un courrier expliquant les possibilités s'offrant à elle. A ce jour la municipalité n'a pas de nouvelle de sa part. Vraisemblablement, elle sera prise en compte avec les services sanitaires et sociaux depuis.

Pour des raisons de coût, la municipalité n'est pas en mesure d'adapter les trottoirs en fonction de chacun. Cependant, il existe des rampes d'accès répondant aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite qui peuvent être mises en place pour faciliter l'accès à un trottoir. Par contre, vis-à-vis des autres usagers ces éléments mobiles ne peuvent rester en place et doivent, sous la responsabilité des utilisateurs, être posés et déposés avant et après chaque utilisation.



Une adresse à retenir pouvant vous apporter une aide :

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

- Adresse: 6A, Rue du Verdon, 67100 Strasbourg
- Téléphone: 08 00 74 79 00

Interventions de M. Patrick GIRARD



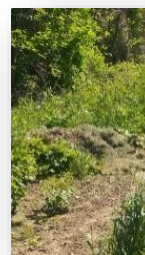
Le Maire et ses deux adjoints ont eu un entretien avec Mme Renée SCHOTT suite à une demande de cette dernière. Cela concernait entre autres une phrase d'un article paru dans le bulletin communal n° 12 de janvier qui l'avait dérangée à juste titre. Cet article faisait référence à un courrier à propos du bruit que faisaient les jeunes devant la salle communale.

La phrase était la suivante : « Il faut, cependant, accepter que les enfants utilisent cet emplacement, qui est un lieu public, pour y jouer **en journée** en toute tranquillité ». Les termes de cette phrase n'exprimaient aucunement la pensée de Madame SCHOTT puisque son propos concernait les nuisances nocturnes.

Patrick GIRARD réexprime ses regrets pour cette mauvaise rédaction. Cela se devait d'être dit !

Dépôts sauvages

M. Patrick GIRARD indique qu'avec les beaux jours et les tontes de pelouse, les dépôts sauvages prolifèrent. Les derniers en date se retrouvent le long de la SCHEER dans une zone pourtant protégée. M. Albert HARTMANN préconise de donner le nom des coupables reconnus à l'association ANDLAU SCHEER pour dépôt de plainte.



POINTS DIVERS (SUITE)

Fibre Optique

Les travaux ont commencé dans la commune (Cf. article en page 4).

Antenne 4 G pour téléphone mobile

L'antenne installée sur le ban communal de Bolsenheim à proximité d'Uttenheim est opérationnelle mais pas fonctionnelle à ce jour (Cf. article page 5). M. Patrick GIRARD précise que cette antenne installée par TDF (Télévision de France) n'a à l'heure actuelle que FREE comme prestataire. Les utilisateurs de mobile ayant comme prestataire ORANGE pourront bénéficier des services d'une antenne en cours d'installation sur le ban de la commune de Westhouse.

Interventions de M. Jean-Marie KELLER

- M. Jean-Marie KELLER demande qui est responsable en cas de chutes car les routes ne sont pas toujours nettoyées en cas de gel ou de neige. Les Adjoints répondent que le nécessaire est fait aux abords des bâtiments publics et mais qu'il est impossible à l'agent communal de passer dans chaque rue. La commune n'est pas équipée à cet effet. Le Maire signale que beaucoup de villages ne salent plus pour préserver l'état des routes et trottoirs.
- M. Jean-Marie KELLER indique que les chiens de M. NOIROT (Chiens de 2^e catégorie) tapent contre le portail de façon agressive, lorsqu'il y a des passants. Des solutions lui ont été proposées, afin de rétablir une sérénité pour les usagers du trottoir et les distributeurs de courrier.
- Pour en savoir plus sur le sujet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

Les Beaux fruits de la SCHEER :

Jean-Marie KELLER président de l'association « Les Beaux Fruits de la Scheer » indique qu'une manifestation sera organisée pour l'inauguration du chalet au verger école de Schaeffersheim, une date restant à déterminer. Il annonce aussi l'organisation d'une manifestation de secteur les 21 et 22 septembre 2019.

Accessibilité à mobilité réduite (« Monte-charge »)

M. Albert HARTMANN explique le fonctionnement de cet accès ainsi que tous les travaux réalisés par les personnes du Conseil pour alléger la charge financière communale.

M. Le Maire demande à ce que l'aide non prévue fournie par la municipalité soit quantifiée afin de demander une réduction financière sous forme de prestation de service auprès de l'entreprise.



CR de la réunion avec l'ASLCB

M. Patrick GIRARD explique sa réunion qu'il a eue avec l'ASLCB concernant l'utilisation de différents locaux communaux (la salle communale, la laiterie, la salle de bricolage, la salle de réunion à l'étage de l'école). Les autres associations (ADSBUB, AAES, BFS et SIVU) étaient excusées.

- Il met en avant la nécessité d'effectuer un inventaire des trousseaux de clés dispersés un peu partout. A cet effet il prépare un document de prise en charge pour tous les détenteurs de clés.
- Il leur a aussi demandé une attestation d'assurance en responsabilité civile pour utilisation des différents locaux communaux auxquels ils ont accès.



A la date de mise sous-pressé, toutes les obligations de chacun ont été réalisées.

POINTS DIVERS (SUITE)

Le club de bricolage de l'ASLCB travaille en 2 groupes séparés, souvent à deux endroits distincts. M. Patrick GIRARD leur a proposé de n'utiliser qu'un seul local, l'ancien dépôt de pain, ceci dans un but d'économie d'énergie. Ils ont émis un avis favorable. Cela nécessite toutefois quelques aménagements, à savoir la gestion du chauffage, la mise en place d'une armoire pour stocker le matériel, des chaises et une table. Ce local en sera équipé.

La section ZUMBA possède un créneau d'utilisation de la salle communale pour ses activités le mercredi soir.

Les obligations professionnelles de Mme Julie PLES ne lui permettant pas d'être toujours disponible ce jour de la semaine, cette dernière demande l'utilisation exceptionnelle d'autres créneaux.

La municipalité n'y voit aucune objection, cependant pour une bonne gestion du chauffage ou de la climatisation une réservation (demande formulaire) devra être effectuée.



Horaires de la Mairie cet été

Mois de juillet :

Permanences le mardi soir.

Mois d'août :

Fermeture

Reprise aux jours et horaires habituels le mardi 27 août

Pour toutes urgences

M. Le Maire :

0685695105

Adjoint au Maire :

0619779784



La mise en valeur des entrées de notre village, par les membres de l'ASLCB, pendant la période de Pâques.

Bolsenheim du temps passé, saurez vous les reconnaître ?

Photo fournie par Mme Huguette RICONOU avec l'intitulé suivant : « Photo prise en août 1955 lors du mariage de mes parents, Louise SCHOTT et Arthur WANNER, devant l'église de Bolsenheim ».



Exercice de mémoire pour nos aînés !



Infos, divers

Avis de fraude



La Région lance un appel à la vigilance aux habitants du Grand Est, suite à des fraudes constatées dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit (THD).

Alors que la Région fait installer la fibre dans toutes les communes, notamment les plus éloignées du numérique, des sociétés se faisant passer pour l'Institution régionale en usant abusivement de son logo, proposent des services payants pour des diagnostics d'outils télécom !

La Région demande aux destinataires de ne pas y donner suite, rappelant que toutes les communes concernées par l'ouverture du THD sont informées lors de réunions publiques et que les éventuels diagnostics à effectuer sont évoqués à ce moment-là.



Horizons gourmands

Ouvert du lundi
au vendredi de
11h45 à 13h30



Plat du
jour à
partir de
6,90€

10, rue georges BESSE - 67150 ERSTEIN - 03 88 59 88 90



Restaurant Horizons Gourmands



**INFORMATIONS
PRATIQUES au
3 juillet 2019**

Changement de logiciel de Gestion Client

Afin de vous apporter davantage de satisfaction, les UME vont changer leur système de gestion des clients, pour passer sur un logiciel nommé Efluid qui permettra une gestion contractuelle plus aisée et vous apportera de nouveaux services.

Vous constaterez peut être quelques modifications mineures et transitoires dans les rythmes de relève. Toutefois, vous continuerez à bénéficier de deux relèves par an. Nous vous assurons d'apporter, dans cette phase, la meilleure attention à la protection des données vous concernant.

Pour de plus amples informations :

- Consulter notre site internet : www.ume.fr
- Nous contacter au 03 88 59 86 20

Mise en place d'un numéro d'URGENCE

☎ 0 388 59 87 44 à votre disposition (7j/7j et 24h/24h)

SAEML UME - 14A rue Jean-Georges Abry - 67150 ERSTEIN

Ouverture

- lundi au jeudi : 8h-12h et 13h-17h30
- vendredi : 8h-12h et 13h-16h30

Ambrosies, enjeu de santé publique une plante hautement allergisante pour l'homme.

L'ambrosie à feuille d'armoïse est une plante opportuniste envahissante au pollen hautement allergisant pour l'homme.



Importée d'Amérique du Nord, son aire de répartition augmente d'année en année sur le territoire national.

Chacun peut lutter contre l'ambrosie en la reconnaissant et la signalant.



L'ambrosie est de la même famille que le tournesol.

Sa morphologie se transforme au cours de son développement pour donner, au moment de la floraison, en août -septembre, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut.



• Web : www.signalement-ambrosie.fr

• Mél : contact@signalement-ambrosie.fr

• Téléphone : **0 972 376 888**



Page Culturelle

Bolsenheim, ses églises, ses orgues (source : <http://decouverte.orgue.free.fr/orgues/bolsenhe.htm>)

Vous savez que notre village Bolsenheim a eu 2 églises au cours de son histoire sur 2 sites différents (la 1^{ère} dans l'enceinte de notre cimetière et celle que vous connaissez, l'église Saint-Martin, près de l'école. Mais saviez-vous que 3 orgues furent installées dans ces deux églises :

- Le 1^{er} est attesté présent en 1769 dans l'église primitive et pour lequel nous n'avons aucune information.
- Le 2^e est un orgue construit en 1722 par le André SILBERMANN. Acheté d'occasion à Altenheim (Allemagne), il est installé en 1811 par Blaise CHAXEL dans l'église primitive. Quand Bolsenheim à son tour agrandit son église, il était évident que le petit instrument allait à nouveau être insuffisant. Un devis pour un orgue neuf fut fourni en août 1871 par les frères Wetzel , avec reprise de l'ancien.)
Mais en 1872, les frères Wetzel installèrent finalement le petit orgue dans le nouvel édifice, l'église Saint-Martin.
- Le 3^e orgue installé dans l'église Saint Martin est le plus ancien orgue restant du facteur Molshémien **Franz Xaver KRIESS**. Ce n'est pas son opus 1 (celui-ci se trouvait à Strasbourg, Notre-Dame des Mineurs), mais son deuxième instrument neuf (2^e opus) ; il l'a construit en 1889.

Il est parvenu jusqu'à nous pratiquement intact. Fort bien entretenu, il est resté très authentique.

Opus

L'emploi du terme Opus au sens d'«œuvre, ouvrage» s'étend au-delà de ses domaines d'origine.

En effet, en français, le nom latin opus, « œuvre, travail, ouvrage », s'emploie en architecture et en musique.

Dans cet exposé, le terme Opus est donc utilisé dans le sens de «ouvrage»

Relevage

Le relevage est la révision d'un orgue par un facteur d'orgue.

Cette opération devrait s'effectuer pour un parfait état de marche de l'orgue tous les 10 ans environ.

André SILBERMANN 16/05/1678 - 16/03/1734



Originaire de Saxe, fils de charpentier, il est le premier d'une lignée de facteurs d'orgue réputés, actifs en Alsace au XVIII^e siècle.

Lui-même réalisa 34 instruments, la plupart en Alsace, dont 13 dans des églises protestantes et 16 dans des églises catholiques. Les plus connues sont celles des abbayes bénédictines de Marmoutier et d'Ebersmunster, fort bien conservées.

Franz Xaver KRIESS (13/12/1850 - 15/12/1937)

Le fondateur de la maison est né en Allemagne, à Eschweiler (près d'Achern) en 1850. Il installa son entreprise de facture d'orgues à Molsheim en 1886 (l'année de la naissance du fils qui lui succéda). Les ateliers étaient situés 17, rue de la Chartreuse. Trouvant un allié de poids en la personne d'Adolphe Gessner (1864-1919), KRIESS connut un franc succès avant la Guerre mondiale dans le Bas-Rhin et en Moselle.

Église primitive

Chronologie évènementielle

Église Saint-Martin

1769	Un 1 ^{er} instrument est attesté (caractéristiques inconnues).		
1811	Installation par Blaise CHAXEL d'un petit orgue		
		Début des travaux, bénédiction pierre d'angle	1870
		Devis pour un nouvel orgue auprès des frères WETZEL	1871
		Toiture achevée, 1 ^{er} office par l'Abbé GAPP	1872
		Installation du petit orgue par les frères WETZEL	1872
1872	Début démolition église primitive		
		Consacrement officiel par Monseigneur RAESS (8 septembre)	1874
1883	Fin de démolition de la tour du chœur		
		Franz Xaver KRIESS plaça à Bolsenheim l'orgue actuel	1889
		Réquisition des tuyaux de façade de l'orgue par les autorités.	1917
		Réparation du préjudice	1944
		1 ^{ère} rénovation de l'église - Début des travaux	1970
		1 ^{ère} rénovation de l'église - Fin des travaux (8 septembre)	1974
		Relevage de l'orgue par Paul ADAM	1974
		2 ^e rénovation de l'église (Étanchéité, horloges, électricité, peintures)	2013
		Relevage de l'orgue par l'entreprise Muhleisen d'Eschau.	2013



Caractéristiques instrumentales de l'Orgue André SILBERMANN - 1722

Sa composition est connue, et on sait qu'il était construit comme un positif de dos. Il était identique à celui de Geuderthheim, mais avec un tremblant en plus et une Soubasse limitée à une seule octave, et une Cymbale à 2 rangs seulement (au lieu de 3). La console était à l'arrière.

Manuel, 49 n.

Bourdon 8'
 Prestant 4' (*D-gis en façade*)
 Flûte 4'
 Nasard 2'2/3 (*Basses bouchées*)
 Doublette 2'
 Fourniture 3 rgs
 Cymbale 2 rgs
 Tremblant

Pédale, 13 n.

Soubasse 16'



Les orgues de Bolsenheim

Caractéristiques instrumentales de l'Orgue Franz Xaver Kriess - 1889

C'est en 1889 que Franz Xaver Kriess plaça à Bolsenheim l'orgue actuel, qui était son deuxième instrument neuf.

Si l'opus 1 de Kriess, à Strasbourg, avait encore une console en fenêtre, celui-ci propose une console indépendante, "retournée" (*face à la nef*) et à fleur de tribune (*il y a même des portes qui s'ouvrent à l'extérieur*). On retrouve la même disposition en 1890 à Fouday. Il faut dire que pour l'organiste, c'est quand même plus agréable de ne pas jouer la tête plongée dans une armoire !

La composition est joliment romantique-allemande, et ne contient qu'un seul jeu d'anche : la Trompette du grand-orgue.

En 1917, les tuyaux de façade ont été réquisitionnés par les autorités.

Il y eut une réparation en 1944.

Grand-orgue, 54 n.

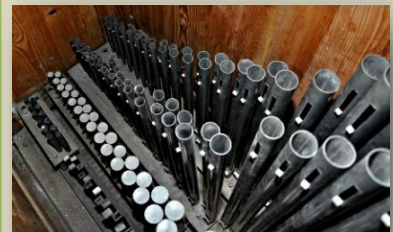
Bourdon 16'
(Tout en bois)
 Montre 8'
 Flûte majeure 8'
(Toute en bois)
 Gambe 8'
(Freins/oreilles, sauf dernière octave- entailles de timbre, forme de trou de serrure)
 Prestant 4'
 Mixture-cornet 3 rgs (2'2/3)
 Trompette 8'

Récit expressif, 54 n.

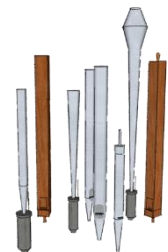
Bourdon 8'
 Salicional 8' (*en bois*)
 Voix céleste 8'
 Flûte douce 4'
(Ouverte- bois, puis métallique)

Pédale, 30 n.

Soubasse 16'
 Octavebasse 8'
(Freins-rouleaux en bois)



- L'**orgue** est un instrument à vent multiforme dont la caractéristique est de produire les sons à l'aide d'ensembles de tuyaux sonores accordés suivant une gamme définie et alimentés par une soufflerie. L'orgue est joué majoritairement à l'aide d'au moins un clavier et le plus souvent d'un pédalier.
- Dans l'orgue, les **jeux de fond** représentent l'ensemble des jeux d'orgue constitués par des tuyaux à bouche.
- D'un orgue à l'autre un même jeu peut porter plusieurs noms différents. La dénomination d'un jeu dépend de l'époque, de l'esthétique et parfois de la fantaisie du facteur d'orgue.
- Les jeux dits "*à bouche*" fonctionnent comme une flûte à bec. Dans le pied du tuyau, on donne à l'air sous pression la forme d'un écoulement plat en ne le laissant s'échapper qu'à travers une fente appelée "*lumière*". Cet écoulement va alors se briser contre une pièce effilée, appelée "*biseau*". Ceci met en vibration la colonne d'air qui se trouve dans le corps du tuyau. Plus le tuyau est long, plus cette vibration est lente, et plus le son produit est grave. Il en résulte que si l'on désire obtenir une note très grave, il faut un tuyau très long.
- Les jeux dits "*à anches*" fonctionnent comme une clarinette. Dans le pied du tuyau, l'air comprimé fait vibrer une languette placée contre une rigole appelée "*anche*". La hauteur du son produit dépend de la rigidité et de la longueur de la languette. Le reste du tuyau, placé au-dessus, sert de résonateur. Le timbre du son produit (sa richesse en harmoniques) dépend de la nature de la languette, de la forme l'anche, mais aussi de la forme et de la longueur du tuyau résonateur.





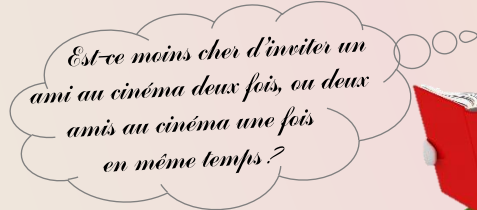
Les jeux (pas que pour les enfants...)

Un Alsacien rentre dans une Winstub et lance au barmann :

- Yeuh, Dü, donne-moi donc une

Schlukerdrenkgewurtzschmittersaftkrautschnapsisbitterdrénk à la grenadine.

- Une schlukerdrenkgewurtzschmittersaftkrautschnapsisbitterdrénk à la quoi ?



Est-ce moins cher d'inviter un ami au cinéma deux fois, ou deux amis au cinéma une fois en même temps ?

Mots rayés

Rayez une lettre par mot afin que les lettres restantes forment dans l'ordre un nouveau mot. Notez les lettres rayées à droite pour écrire verticalement un mot de 8 lettres

R	A	I	D	E	S	→	
F	R	U	I	T	E	→	
C	A	L	M	E	R	→	
V	A	I	N	E	S	→	
M	A	I	G	R	E	→	
R	A	T	I	O	N	→	
A	L	U	N	E	S	→	
C	O	U	R	S	E	→	

A vous de



Combien et quels nombres peut-on constituer en assemblant au moins deux des mots suivants :
« Quatre », « dix », « vingt » et « cent » ?

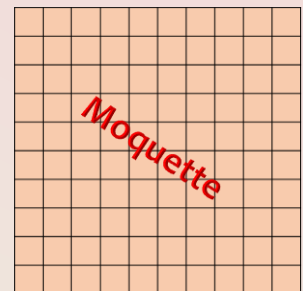
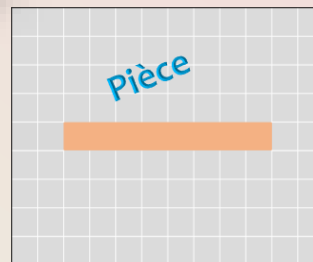
Plus ou moins

Les deux signes mathématiques « plus petit que » (<) et « plus grand que » (>) vont vous permettre de compléter cette grille de chiffres allant de 1 à 6. Attention, un même chiffre ne peut être utilisé qu'une seule fois par ligne et par colonne.

	2		6		1
	1				6
2			3		
6		<		5	>
		5			>
		1		2	

Découpons la moquette

- Une pièce mesure 12 mètres sur 9 ; en son milieu, figure un mur de 8 m de long pour 1 m d'épaisseur. Cette pièce dispose donc d'une surface habitable de 100 m².
- Nous avons un morceau de moquette de 10 m sur 10 m.



Comment couvrir la pièce avec la moquette en la découpant en deux morceaux égaux et superposables ?

Les solutions du numéro précédent

Remue méninges

La 1^{ère} somme :
1+2+3+...+35+36 vaut 666
La 2^e somme :
4+9+25+49+121+169+289 vaut 666

Histoire de famille

Le grand-père, le père et son fils = 2 pères et 2 fils

Toujours plus

O	R	D	A	L	I	E	+	G	=	R	I	G	O	L	A	D	E
C	O	U	D	E	N	T	+	M	=	D	O	C	U	M	E	N	T
P	R	O	D	I	G	E	+	R	=	P	O	R	R	I	D	G	E
S	C	R	I	P	T	E	+	V	=	P	I	C	V	E	R	T	S
N	A	L	E	T	A	S	+	P	=	A	S	P	H	A	L	T	E

Anagramme

INNOVER → ENVIRON

Balances

5 carrés

- Multi x 3, la 1^{ère} égalité (3C=6B+3T)
- Donc en remplaçant dans la seconde : 3B+6B+3T=5T, soit 9B=2T
- Multiplions par 5 la 1^{ère} égalité : 5C=10B+5T donc 5C=10B+(3B+3C) soit 2C=13B.
- Nous devons calculer 1B+7T. Multiplions cette quantité par 2, nous avons alors 2B+14T. Mais 2T=9B donc 14T=7x9=63B.
- Cette quantité vaut donc 2+63=65B, soit 5 fois 13 boules.
- Or 13B=2C, donc 5x13B=5x2C=10C. Ainsi le double de ce que contient le plateau gauche de la 3^e balance vaut ainsi 10 carrés.
- Divisons par 2, il faudra 5 carrés pour équilibrer la balance 3.

Bolsemer,



Merci pour votre aide et votre soutien à la publication de cette nouvelle parution. Nous comptons sur vous et vos retours pour les prochaines éditions.

Toute l'équipe du Bolsemer Blaettel



E Flaschle üss unsere Rawe,
Une bouteille de nos vignes

E harzig-lieb Maidle d'rbi,
Avec une fille qui aime

Git's bessere Sorgebrecher
Y-a-t-il meilleur brise-soucis

Ass d'Lieb un d'r Elsasser Wi ?
Que l'amour et le vin d'Alsace

Joseph GRAFF

Note écologique

Le bulletin communal est depuis toujours édité au format papier. Cependant, cela a un impact écologique non négligeable. En effet, les 32 pages imprimées par foyer de Bolsenheim (200 foyers) représente 6400 pages (plus de la moitié d'un arbre) imprimées par édition. De plus, cette impression a aussi un impact économique pour la commune (et donc pour vous) car cette dernière coûte un peu plus de 3€ par Bolsemer imprimé. Pour ces raisons, nous vous proposons une alternative plus économique et écologique : fournir à ceux qui le souhaitent une version informatique du Bolsemer Blaettel plutôt qu'une version papier.

Ca m'intéresse, mais comment ça fonctionne ?

Faites-nous un mail à l'adresse suivante : contact@bolsemer.fr

Avec en objet la phrase suivante : « NON au SBB papier ! »

Précisez dans le corps du message les informations suivantes : votre nom, prénom et adresse

Postale ou pour les plus modernes, flashez le Qr code ci-contre et remplissez les champs appropriés.

Pour récompenser ce geste écologique, à chaque nouvelle édition, les personnes inscrites dans la mailing liste recevront le Bolsemer au format informatique une semaine avant les personnes qui reçoivent la version papier. Vous recevrez aussi par la suite un lien vers une page permettant le téléchargement de toutes les éditions du Bolsemer.

A ce jour **19 foyers** ont demandé à ne plus recevoir la version papier du bolsemer Blaettel, soit une économie de **152 feuilles A3** (8 x 19) à imprimer. Merci pour ce geste écologique, encore un effort !



Le dernier mot

Deux amis japonais se rencontrent un matin dans les rues de Tokyo.

L'un d'eux vient tout juste de rentrer de ses vacances.

L'autre lui demande :

- Alors, comment c'est passé ton séjour ?
- J'sais pas, j'ai pas encore développé les photos...



Un patron d'une entreprise trouve que ses employés n'ont aucun respect envers lui. Un jour, il arrive au bureau avec une affiche sur laquelle il est inscrit :

" **C'EST MOI LE PATRON** ".

Et il l'installe sur la porte de son bureau.

Plus tard dans la journée, le patron revient de déjeuner et voit un papier collé sur son affiche : " Votre femme a téléphoné, elle veut récupérer son affiche ! "

